

M^r DELAY Goyet Bernard
247 Rue de Jonquille
38500 Coublevie
Tel 04 76 06 13 77. (rep ondeur si absent)

Maille de Tarif
20 AOUT 2021
42590

Coublevie
le 19/08/2024

Remis le 31/08/24

à

9

4

Monsieur le Commissaire
enquêteur M^r Denis Roux
Maire de St Jean de Stion
(enquête p.l.u. 2021)

Monsieur,

Je ne permet, de solliciter de votre haute
et bienveillante attention pour le contexte
que voici :

NATIF de Saint Jean de Stion où mon
père y exerçait la profession d'exploitant
agricole j'étais le titulaire depuis une
dizaine d'années maintenant après des
municipalités de cette commune, par le biais
des diverses revisions d'urbanisme
et p.l.u. de pouvoir faire transiter
deux petites parcelles de terre agricole
cadastrées respectivement AC 82 et AC
au HAREAU LE EYMINS chemin des
GAYOT à St Jean de Stion en
héritant par courtoisie, chaque année
à Madame la Maire Madame Laurence
Bethune et à la municipalité en parcelles

constructible rais en vain je n'obtiens pas
satisfaction bien que ces deux parcelles ne
soient pas moyés dans la plaine agricole ;
soient situés près de bâti recent des
années 2004-2005, ne soient pas cultivées
mais en prairie seulement, qu'elles sont
viabilisées en bordure depuis les années
2004-2005 car nous avons financé avec
d'autres riverains, à la communauté des
pays Voironnais l'extension des réseaux
(P.V.R) pour des parcelles limitrophes
à qui ne devrait pas une dépense
supplémentaire pour la commune rais
malgré ces éléments Monsieur le commissaire
enquêteur, qui pourraient retenu favorablement
la municipalité, ne demande au fil de
diverses révisions de P.P.V. depuis plus de
dix ans n'ont pas été retenues pour ces
parcelles AC82 et AC97.

- Je retrouve Monsieur le commissaire-
enquêteur dans une conjoncture peu à peu
assez délicate car j'ai dû, pour des
raison de santé stopper mon activité
professionnelle bien avant l'âge légal de
la retraite et je bénéficie que d'une petite
pension assez insuffisante pour faire face
au coût de la vie
pour cela Monsieur le commissaire enquêteur
ne serait ce que l'un de ces deux
parcelles devienne constructible par le biais
de ce P.P.V. n'aurait à faire face
à cela d'autant que je n'ai pas le

souhait d'y laisser construire ou lotir
mais au plus deux à trois maisons
peut-être et peut-être un projet personnel
d'habitat.

- J'ai souvent relaté dans mes courriers
à la municipalité et à M. Le Maire
cet état de faits de contacte financier difficile
mais cet état n'est pas retenu non plus
semble-t-il.

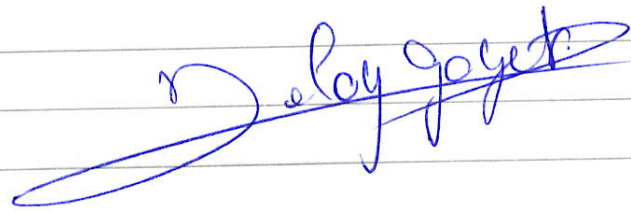
- D'autre part M. Le Commissaire enquêteur,
j'avais eu quelques échanges avec
la Direction du S.C.O.T de Grenoble,
laquelle, suite à mes courriers m'informant
que les deux parcelles AC82 et AC97
se situaient sur le tracé, mais toutefois
cela ne peut être un véritable obstacle réel
à la constructibilité car la municipalité
a la largesse de pouvoir dépasser ce tracé
(cette limite) soit pour urbaniser le
village soit et plus contesté une demande
de propriétaire Terrier.

- Par ailleurs encore M. Le Commissaire
enquêteur je ne pense pas qu'en
déviant parcelles constructibles, les
Terriers viendraient à gêner la plaine
agricole ni les rendements, car ce
ne sont que des prairies, il s'agit là
que d'une volonté de la municipalité.

En l'attente de M. Le Commissaire
enquêteur, Monsieur Denis Roux de

11
votre analyse de votre lecture de ce
commissariat de votre possible intervention
auprès de la municipalité de Saint Jean de
Léon ou du cabinet d'étude de ce lieu ?
des instances s'y référant, espérant votre
aide en l'attente de votre éventuel
commissariat - réponse, je vous prie d'agréer
Monsieur le commissaire enquêteur au
lieu de St Jean de Léon, Monsieur
Denis Roux en l'expression de son
profond respect et salutations respectueuses.

Bien Cordialement et sincèrement
à vous

Deloy Goyet

P.S. - J'ai pris rendez-vous pour vous rencontrer
le Samedi 18 septembre 2024
au domaine de St Jean de Léon
Merci à vous.